



MARDI 5 OCTOBRE 2021

PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS

**Défendons
Nos droits**



**Le syndicat CGT des territoriaux de Septèmes
appelle à la grève et à la mobilisation
Mardi 5 octobre 2021**

AU NIVEAU NATIONAL, LA CGT REVENDIQUE

- ✓ Dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- ✓ L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- ✓ Un nouveau plan de titularisation des contractuel·le·s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- ✓ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- ✓ L'abrogation du jour de carence ;
- ✓ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité.

La CGT revendique 10% immédiatement pour la fonction publique :

- ✓ 10% d'augmentation salariale immédiatement mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- ✓ 10% de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- ✓ 10% de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

***Ce qui impose une rupture radicale
Avec les politiques d'austérité***

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN
MANIFESTATIONS**

MARDI 5 OCTOBRE 2021

9h au Syndicat, 211 av. du 8 mai 1945

INFOS ET RESERVATION : Sectionssyndicale@ville-septemes.fr / 0612874513



MARDI 5 OCTOBRE 2021

PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS

**Défendons
Nos droits**



AU NIVEAU LOCAL, LA CGT RECLAME

- ✓ La poursuite du plan de déprécarisation concernant les agents contractuels et des embauches massives dans l'ensemble des services afin de répondre aux besoins de la population (mise en place d'une équipe de remplaçants fonctionnaires, renforcement de l'ensemble du secteur technique, renforcement des services administratifs, renforcements des effectifs de Police Municipale, etc...).
- ✓ La mise en place d'un outil de prévention des Risques Psychosociaux (obligation légale depuis 2014).
- ✓ Le respect de la réglementation concernant les instances représentatives du personnel.
- ✓ La revalorisation de la valeur des titres restaurants et la possibilité d'en bénéficier pour tout le personnel qui ne bénéficie pas de la prise en charge du repas par la Mairie
- ✓ La mise en place d'un réel travail de concertation/présentation avec l'organisation syndicale des décisions ayant un impact sur la qualité de vie au travail des agents.
- ✓ La remise en place des offres de postes vacants au sein de la commune.
- ✓ L'égalité de traitement entre les services. Ex. Un agent au premier grade de la catégorie C qui travaille en restauration, dans les crèches ou dans les écoles touche 75€ d'IFSE (prime) tandis que dans d'autres services elle s'élève à 130€ minimum...!
Où se trouve l'équité ? Comment se justifie un tel écart !
- ✓ Une revalorisation substantielle du Régime Indemnitaire de l'ensemble des agents.
- ✓ La mise en place de moyens matériels adaptés au travail des agents.
- ✓ La mise en place d'une procédure d'alerte du N+1 pour signaler un manque de matériel ou un dysfonctionnement.
- ✓ La mise en place d'une procédure d'alerte pour l'ensemble des membres du CHSCT.
- ✓ Mise en place d'une procédure afin de pallier aux absences (remplacement des agents absents à partir de la deuxième journée d'absence).
- ✓ La prise en compte des revendications du personnel des crèches et de la petite enfance. A savoir la demande d'un repos compensatoire sur la période de Noël, demande plus que légitime, en effet après l'état des lieux sur le temps de travail, il s'avère que le personnel des crèches travaille plus de 1607 heures depuis des années). Cela ne serait qu'une juste reconnaissance.
- ✓ La diminution de l'amplitude horaire des assistantes maternelle qui contrevient à une notion de bien-être de l'agent et de bienveillance et d'épanouissement de l'enfant.

Le syndicat CGT des agents de la commune de Septèmes-les-Vallons est très attaché au service à rendre aux usagers, mais demande les moyens d'assurer pleinement ses missions de service public